

riche au monde, notre voisin du sud, doit combler le déficit le plus considérable qu'il ait jamais enregistré, près de deux milliards et demi de dollars, une somme presque inimaginable. Nos présentes obligations financières nous font comprendre la nécessité d'éviter à tout prix d'en créer de nouvelles, sauf celles qui sont absolument essentielles à l'application des dispositions de cette mesure législative. Si mon honorable ami parle de la possibilité d'abus, je réponds que les abus sont possibles sous le régime de toute loi qui confère des pouvoirs administratifs à un corps exécutif. La critique contribue toujours à épurer une administration, et les critiques de nos honorables vis-à-vis relativement à la possibilité d'abus détourneront les gouvernants de prêter le flanc à la critique par de semblables abus. C'est un fait notoire.

Tout ce que je puis dire, c'est, qu'au meilleur de notre habileté, nous nous proposons d'ici à trente jours de limiter nos engagements au minimum compatible avec les obligations que nous avons déjà, et que nous devons remplir par de nouveaux décrets du conseil, à propos des grains de semence, par exemple, et des sommes qu'il faut continuer à verser à la commission de secours de la Saskatchewan. Nous pourrions encore au soutien de milliers de familles là-bas. Pour donner suite aux vues que j'exprimais l'autre jour,—la chose intéressera peut-être le comité et il sied qu'il le sache,—j'ai adressé un message aux gouvernements de toutes les provinces pour être en état d'avoir un clair aperçu de cette situation financière et pour savoir dans quelle mesure l'Etat devra s'assurer des fonds afin de permettre aux provinces de remplir, dans le cadre de leurs responsabilités, leurs obligations propres. Nous espérons atteindre ce résultat d'ici à dix jours, afin que le projet de loi que nous proposerons pour parer aux besoins futurs postérieurement au 1er mai, s'inspire de la compréhension la plus intelligente possible des obligations en jeu.

Je crois,—je le répète et avec une certaine assurance,—que tous les membres de la Chambre, qu'ils soient avocats ou appartiennent à d'autres professions, conviendront, à la lecture des conventions intervenues entre les provinces et le Dominion et à la lumière des obligations qui se posent et des dépenses à faire, qu'il est essentiel de prendre des dispositions pour continuer les déboursés relativement aux obligations contractées jusqu'au premier mai. Le très honorable chef de l'opposition a demandé, l'autre soir, si nous songeons ou non à créer de nouvelles obligations financières. J'ai répondu alors que je n'en connaissais pas d'autres que les grains de semence et les travaux de la commission de secours. Il en existe peut-être d'autres que je ne connaissais pas

alors, mais nous n'entendons pas en créer de nouvelles. Mais nous devons faire face franchement à la situation mentionnée et le comité me pardonnera, si je répète ces choses; les responsabilités retombent sur nos épaules et je tiens à ce que le comité ait la meilleure compréhension possible de la situation. Nous demandons donc ce pouvoir, non pour en abuser, mais pour que nous soyons en état de remplir les obligations honnêtement contractées et sur lesquelles comptent les provinces et les municipalités, pour leur permettre de rémunérer en argent ou en nature ceux qui ont exécuté les travaux en allégement du chômage dans diverses parties du pays.

L'hon. M. RALSTON: Depuis quelque temps, nous nous renvoyons mutuellement la responsabilité du retard. Quand le temps sera venu, nous, de la gauche, nous ferons volontiers les électeurs juges de notre conduite et ils décideront qui est coupable de retard et d'indifférence, au sujet de cette question.

Je ne me laisserai pas écarter de ce que je discutais, quand le premier ministre a pris la parole, par un résumé du débat en cours depuis deux semaines. La mention faite par mon très honorable ami des exemples d'emplois des fonds qu'on a cités est, il me semble, indigne d'un chef de gouvernement qui, à l'entendre, a veillé à ce que les nécessiteux bénéficient des fonds et dont le gouvernement est allé jusqu'à adopter un décret du conseil spécifiant que tel était l'objet de la dépense. Il me semble que mon très honorable ami devrait faire bon accueil à tous ceux qui pourraient lui signaler des cas où le programme du Gouvernement n'a pas été suivi et devrait promettre dans ces cas une enquête immédiate. Je ne pense pas qu'il soit sage pour mon très honorable ami, ou que le Gouvernement ou lui-même y gagnent du prestige aux yeux du peuple, de se montrer aussi intolérant à la critique, ou aux assertions indiquant que l'on n'a pas tenu ses promesses au sujet de l'emploi de cet argent. Le premier ministre devrait suivre l'exemple donné hier soir par le ministre des Travaux publics, c'est-à-dire promettre une enquête et cesser de blâmer ceux qui, en dépit de la mauvaise volonté qu'on semble leur témoigner, se sentent obligés de signaler au Gouvernement les cas où la loi a été mal appliquée.

Revenons maintenant à notre sujet. Mon très honorable ami a l'habitude de s'étendre très longuement en répondant à une question qui lui semble intelligente, ou démontrer un peu de bon sens. Je disais à mon très honorable ami qu'en accordant l'argent au moyen d'un crédit, les paiements devraient être faits dans un délai maximum de quinze jours. Mon très honorable ami a répondu qu'il ne pouvait espérer plus que de pouvoir faire les paie-